

## Commission de rotations MC/CC Hiver 2009/2010

Deux fois par an, la direction convie les délégués du personnel PNC à découvrir en «AVANT-PREMIERE» les programmes concoctés par les chefs. Nous vous rappelons qu'en Commission Rotations, les syndicats sont simplement..... **CONSULTÉS**

### Au menu :

- Nombre de béton supérieur à 2h en augmentation sur CDG, en baisse sur ORY.
- Toujours un nombre trop important de changement d'avion sur les plages de repas sur les deux bases.
- Des TSV programmés à 10H00 sur des décollages avant 8 H 30.
- Des plages de repas inexistantes sur les vols France et sur certaines rotations AMS, LHR et GVA.
- Et des temps d'arrêt en décoller qui se rapproche du minimum (syndical !!!!!).

### ROTATIONS :

- Le nombre de rotations est en baisse sur les deux bases entre les deux saisons hiver.
  - \* De 272 on passe à 248 sur ORY.
  - \* Et de 675 on passe à 666 sur CDG.
- 106 rotations ont été signalées à la première réunion, comme posant problème en termes de pénibilité selon les délégués SNPNC. Seules 6 rotations ont été annulées par la production.
- 20 rotations restent pour nous inacceptables.

### EXEMPLES DE ROTATIONS INACCEPTABLES (en heures locales)

JFT 25102

ORY	⇒	MRS	⇒	ORY	⇒	AJA	⇒	ORY
DEP 7H00				ARR 15H30				

### POURQUOI? TSV de 10h00 pour un décollage avant 8h30

CXRA623A

CDG	⇒	GVA	⇒	CDG	⇒	LHR		LHR	⇒	CDG	⇒	LHR		LHR	⇒	CDG	⇒	LHR	⇒	CDG	⇒	LHR	⇒	CDG
DEP 13H00				ARR 18H15				DEP 6H40				ARR 9H20				DEP 6H40				ARR 15H20				

**POURQUOI?** Effectué en A321 avec des Cabines Affaires immenses sur des temps de vol de 40 minutes et des tronçons répétitifs et très fatigants.

CFR15421

CDG ⇒	SVO	SVO⇒	CDG⇒	BCN	BCN ⇒	CDG⇒	HAM	HAM⇒	CDG
DEP 19H55		DEP 16H10			DEP 16H10			DEP 10H10	
ARR 01H35			ARR 20H45			ARR 20H25		ARR 11H45	

**ATTENTION SVO EN TU+3**

**POURQUOI?** Arrivée à 01h35 du matin suivi de 2 autres tronçons dans la même journée. Si tout va bien (arrivée à l'heure, contrôle passeport, navette) et que vous êtes rapide, vous pouvez espérer être dans votre lit à 3h du matin.

### **PRODUIT CC ET MC.**

Aucune information sur le nouveau concept court et moyen courrier annoncé par notre PDG lors de l'assemblée des actionnaires **sinon que la « productivité » doit être augmentée** et pas davantage lors de la session du CCE du 4 septembre dernier.

Pour le SNPNC l'Accord Collectif Global 2008/ 2013 qui définit les règles d'utilisation et de rémunération du PNC sur lequel nous avons engagé notre signature, correspond à un juste équilibre âprement défendu lors de la grève d'Octobre 2007, et il n'est pas question de revenir dessus ! S'il doit y avoir des arbitrages, ils ne pourront se faire que dans le respect d'un **EQUILIBRE** entre les services, les tarifs, le CDN des avions, et des compo peq adaptées.

### **RAPPEL: decret du 11 juillet 1991**

**En exploitation/réalisation, les dispositions du décret du 11 juillet 1991 relatif à la fatigue des équipages s'appliquent aux PNC.**

*« Tout membre de l'équipage doit s'abstenir d'exercer ses fonctions dès qu'il ressent une déficience quelconque de nature à lui faire croire qu'il ne remplit pas les conditions d'aptitude nécessaire à l'exercice de ses fonctions. »*

### **ACCORD COLLECTIF DU PNC.**

En cas de dépassement du TSV 10h00 des vols dont l'heure bloc départ est avant 8h30, le PNC est en droit de débarquer.

### **DERNIER REMPART.**

La présentation des rotations au CHSCT PNC aura lieu le 2 Octobre. Vos élus ne manqueront pas de demander, à leur tour, leur annulation ou modification.

**Collègues, remontez nous toutes informations, à vos plumes ou à vos téléphones.**